



Refus dossier accre par l'urssaf

Par **chameaureau**, le **06/10/2016** à **16:15**

Bonjour,

je viens de recevoir une notification de refus de dossier ACCRE ce jour pour le motif suivant: j'exerce une activité indépendante depuis le 15/11/2015.

effectivement j'avais créé à cette date une activité d'agent commercial en auto entrepreneur en parallèle de mon activité de salarié. J'ai demandé la radiation de cette activité qui a été validé le 01/08/2016.

le 24/08/2016 j'ai été licencié de mon poste de salarié et j'ai donc décidé de me mettre définitivement à mon compte comme agent commercial le 01/09/2016 en statut normal et pas sous le régime de la micro entreprise.

Je dois maintenant faire un recours mais pensez vous que cela a des chances d'aboutir car sans l'aide ACCRE je peut tout de suite arrêter l'activité.

Merci de vos réponses

Arnaud